

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAL-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Septembre 1880.

Chronique générale.

Le sort en est jeté. Nos bâtiments cuirassés de la Méditerranée ont reçu l'ordre d'aller dans l'Adriatique se mettre sous les ordres de l'amiral anglais.

Il y resteront jusqu'au premier coup de canon. Mais après ? Si c'est un de nos vaisseaux qui a reçu le premier coup de canon, notre flotte s'en ira-t-elle ?

Personne ne voudra le croire. Ainsi, sans l'aveu des Chambres, nous voilà engagés dans une expédition dont nul ne peut prévoir les conséquences ni la portée. L'Orient inspire en ce moment de sérieuses inquiétudes.

Nous tenons de source certaine qu'il y a eu, au sujet des derniers incidents tant extérieurs qu'intérieurs, un échange très-sérieux de lettres aigres-douces entre MM. de Freycinet et Gambetta.

Le président du conseil qui, par tempérament et aussi par esprit de gouvernement, est très-conciliant, a entre ses mains la preuve que c'est M. Gambetta qui l'a poussé à compromettre la France dans la démonstration navale. Personnellement, M. de Freycinet était opposé à cette participation ; il voulait et d'ailleurs pouvait éluder la question en se retranchant derrière le manque d'autorisation des Chambres. La manifestation, en effet, pouvant devenir à un moment donné une manifestation effective, elle ne pouvait, constitutionnellement, n'être décidée que par les Chambres auxquelles seules appartient le droit de faire la paix ou la guerre.

Ce qui confirme l'exactitude de ces renseignements, c'est que toute la correspon-

dance diplomatique de M. de Freycinet prouve ses idées pacifiques. Il n'a jamais cessé d'envoyer des notes tendant à dégager la responsabilité de la France, et d'engager la Porte à terminer l'affaire du Monténégro et de la Grèce au prix des plus grands sacrifices, en vue du maintien de la paix.

M. de Freycinet a été débordé par M. Gambetta qui a bien reculé, au dernier moment, relativement à l'affaire Thomassin, mais qui l'a poussé à la démonstration navale par suite d'engagements personnels pris avec le cabinet Gladstone.

Ence qui concerne la politique intérieure, nous savons de bonne source que M. de Freycinet — ainsi que du reste en font foi ses dépêches à M. Desprez — a porté le plus grand esprit de conciliation dans la question des congrégations, dans le but très-sage d'éviter une rupture avec le Vatican, rupture qui aurait eu lieu déjà si le chef du cabinet, au lieu de suivre le programme de Montauban, s'était laissé entraîner par les partisans des mesures révolutionnaires.

Le comité consultatif des juristes chargés de diriger les congrégations religieuses dans tous leurs actes juridiques, tant devant le tribunal des conflits que devant les tribunaux ordinaires, va, nous affirme-t-on, écrire à M. Cazot une lettre pour lui demander s'il compte présider le tribunal des conflits.

On a annoncé à tort que l'affaire des Jésuites viendrait devant le tribunal des conflits vers le milieu du mois d'octobre. Ce grave procès ne sera appelé que le 17 novembre, attendu que M. Collet n'a pas encore préparé son rapport et que M. le commissaire Charrins n'a pu encore étudier le dossier.

Les préfets des départements dans lesquels se trouvent des communautés religieuses qui tombent sous l'application des décrets vont encore être mandés à Paris du 15 au 20 du courant, pour recevoir de nouvelles instructions.

On lit dans le Mot d'Ordre :
« M. de Varnbühler, l'ami dévoué, le confident intime de M. de Bismark, vient d'affirmer publiquement que M. Waddington, alors président du conseil des ministres, aurait livré au chancelier de l'empire d'Allemagne une proposition d'alliance offensive faite par la Russie à la France.

Un seul journal, la Paix, dont les affirmations sont, en pareille matière, totalement dépourvues d'autorité, a constaté l'exactitude des dires de M. Varnbühler. Mais nous avons vainement cherché dans tous les autres journaux un démenti si formel signé de M. Waddington.

L'accusation est pourtant assez grave pour que l'ex-président du conseil ait à cœur de se disculper, car le fait signalé par M. de Varnbühler constituerait, s'il était prouvé, un acte de haute trahison ou peu s'en faut.

M. Waddington comprendra peut-être qu'en pareil cas, le silence, si majestueux qu'il soit, n'est pas de mise.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« On attribue à l'impulsion des Loges maçonniques, la pression parlementaire qui va s'exercer, même en temps de vacances, sur le ministère, pour lui forcer la main à exécuter complètement les décrets contre les congrégations religieuses. N'est-ce pas l'arrière-garde maçonnique qui réveille les haines anti-cléricales par la déclaration de « l'antique » M. Guichard, trop célèbre par ses rêveries mystiques et par son étrange érudition théologique ?

Il paraît probable qu'il se trouvera au Sénat une majorité pour peser sur le gouvernement et le contraindre à insérer dans le projet de loi sur les associations des dispositions favorables aux congrégations religieuses ou tout au moins qui ne les placent pas dans une situation d'inégalité désavantageuse.

J'entends beaucoup discuter, dans certains cercles ordinairement bien renseignés, le double projet attribué à M. Gambetta, de faire voter la proposition Bardoux pour le rétablissement du scrutin de liste, et de se faire, en quelque sorte, plébisciter aux prochaines élections générales. Dans ces milieux, l'opinion générale est que l'influence de M. Gambetta trouvera, sur son double terrain, son Waterloo. En voulant le scrutin de liste, fait-on remarquer, le grand meneur de la majorité radicale s'attaque, pour la première fois, aux intérêts de cette majorité ; il exige que ses membres sacrifient leur situation acquise, sans même leur offrir en échange. C'est trop demander à la nature humaine, et par de telles prétentions on arrive bientôt à provoquer le cri historique : A bas le dictateur !

Même observation pour le plébiscite projeté. Se présenter, se faire élire dans un grand nombre de circonscriptions est possible au lendemain d'une grande crise, d'une révolution qui a fait table rase. Ainsi s'explique le succès électoral de Lamartine en 1848, de Thiers en 1871. Mais aujourd'hui chaque département s'est fait sa représentation ; les places sont prises, les droits acquis.

M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, arrivé tout récemment de Mont-sous-Vaudrey, a eu lundi matin un long entretien avec M. le ministre de l'intérieur.

Si nous sommes bien informés, il est question d'un mouvement considérable qui doit avoir lieu prochainement dans le personnel administratif de notre colonie.

M. Floquet a prononcé au Havre, dans la salle Franklin, une conférence consacrée à l'éloge de la Révolution. Le thème n'était pas bien nouveau ; M. Floquet n'a pas su le rajourner. Attribuant à la Révolution les quelques progrès utiles qui se sont accomplis en dehors d'elle, sans elle et quelquefois malgré elle, exaltant, d'autre part, son œu-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

Pendant les trois semaines que don Luis fut réellement en danger, Cahuzac ne sembla pas se rappeler une seule fois que Céleste fût celle à qui, dans le parc de Bougival, il avait parlé d'une voix si émue. Rien dans son attitude ne trahissait ses anciens sentiments. Aussi, Céleste se souffrait-elle près d'elle sans témoigner que sa présence lui fût désagréable. Il y avait une sorte de trêve tacitement consentie entre les deux jeunes gens jusqu'au moment où don Luis serait sauvé. Pas une parole n'était échangée entre eux, et dans cette lutte de dévouement, ils tenaient presque constamment les yeux fixés sur le lit de douleur, attentifs à observer le moindre mouvement qui pût déceler un changement quelconque dans l'état du malade. Si la pendule sonnait, tous deux, dans les premiers temps, se levaient en même temps pour offrir les potions à don Luis, jaloux tous deux d'avoir été prévenus l'un par l'autre. Cependant, aucun changement ne se manifestait dans l'état du moribond. Un matin, le vieux docteur entra comme à son habitude, à l'aube, et ouvrit les rideaux, avant

de tâter le pouls du malade. Céleste fut effrayée de voir le ton livide qui, sur les joues de son père, remplaçait la teinte rosée des jours précédents. Elle se laissa tomber sur une chaise. Le vieux médecin se retourna en souriant :

— Il est sauvé, dit-il.

Céleste, sans répondre, montra avec un sourire amer la figure blême du vieillard qui se détachait à peine sur le blanc de l'oreiller.

— Vous le trouvez bien faible, n'est-ce pas ? dit d'un ton bas le médecin.

— Oui, dit la jeune fille, avec un sombre mouvement de tête.

— Eh bien, cette faiblesse fait sa force. La fièvre l'a quitté cette nuit.

Cahuzac s'était approché et dévorait les paroles du médecin.

— Ainsi, docteur... ? dit-il.

— Ainsi, mademoiselle, ainsi, monsieur, continua le docteur, — et un bienveillant sourire illumina, comme un rayon de soleil, le front du vieillard, — je réponds désormais du malade.

Cahuzac sauta au cou du médecin, puis se livra, dans la chambre, à une danse aussi joyeuse qu'incorrecte. C'était, on le sait, la manière de Cahuzac, dans les grandes occasions, d'exécuter des tours de force chorégraphiques où le pittoresque le disputait à l'invraisemblable.

Quant à Céleste, la noble fille, qui avait été si

forte contre la douleur, ne le fut pas contre la joie. Elle se laissa tomber au pied du lit de son père, et pleura avec délices.

Le médecin se retira discrètement pour laisser ces enfants tout entiers à leur joie.

Après son départ, Céleste, restée à genoux, joignit les mains et, les yeux levés au ciel, commença l'oraison dominicale, avec cette bonne foi qu'y mettent les enfants et les vrais chrétiens, ces autres enfants.

— Notre père qui êtes aux cieux... dit-elle.

Et Cahuzac, sans s'en douter, s'agenouilla près de Céleste et récita avec elle cette admirable oraison, que notre Gaseon, non point par irréligion, mais par insouciance, et peut-être aussi par indifférence, avait presque oubliée depuis si longtemps qu'il ne l'avait dite.

Les paroles lui revinrent cependant peu à peu. Sa voix s'éleva, et ce fut avec Céleste qu'il prononça les derniers mots :

« Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés, ne nous laissez pas succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal... »

— Ainsi soit-il ! dit don Luis, rompant pour la première fois le silence depuis le terrible coup d'épée que Cahuzac lui avait porté.

— Mon père ! mon père ! dit Céleste, entourant le vieillard de ses bras.

Don Luis embrassa sa fille, et apercevant Cahuzac, il essaya de lui tendre la main.

— Quel coup d'épée ! dit-il en souriant, vous me l'apprendrez.

— Mon père, au nom du ciel, ne parlez plus !

— Non, un seul mot, monsieur Edmond : j'avais tort, donnez-moi la main.

Cahuzac serra la main du vieillard, mais ne put se défendre de rougir, en s'entendant interpellé sous le nom d'Edmond. Cahuzac se souvint du mensonge de son nom. Il cherchait donc comment il pourrait avouer qu'il avait trompé le vieillard en prenant le nom de son ami Rauty. Il ne trouva rien de bon et finit par balbutier quelques excuses en disant :

— Comment me faire pardonner jamais ?

— Bah ! nous sèngerons à cela, dit don Luis en regardant Céleste.

Ce fut au tour de la belle enfant de rougir. Maintenant qu'elle était rassurée sur le sort de son père, elle trouvait que Cahuzac était un monstre beaucoup moins odieux.

— Edmond ! se dit-elle.

Et pendant qu'elle répétait mentalement ce nom, son cœur battait et son tic-tac disait bien des choses.

Trois jours se passèrent encore à prodiguer à don Luis les soins les plus empressés.

Au bout du troisième jour, le médecin trouva

vre de bouleversement et de destruction, il a déclaré qu'elle avait régénéré la France.

La Révolution, a dit M. Floquet, a proclamé la liberté de conscience et la liberté des cultes. Nous ne nous en apercevons guère par ce temps de persécution religieuse.

Nous ne voyons pas non plus que la Révolution ait supprimé la vénalité des charges judiciaires, lesquelles sont mises de nos jours à l'encan des consciences, ni qu'elle ait enlevé les plus hauts grades de l'armée à une caste privilégiée, puisque ces grades sont aujourd'hui distribués aux parents, amis et protégés de M. Jules Grévy et de M. Gambetta.

Voici le passage saillant de ce discours : « Aujourd'hui, nous avons un ministère dont les membres se déclarent et sont sincèrement républicains et dont plusieurs sont de nos meilleurs amis.

Malheureusement, ce ministère a un défaut : il agit par soubresauts et a plus de bonnes intentions que de suite dans leur exécution. Il faut faire fond sur la nation elle-même. »

En terminant, M. Floquet a fait appel à la patience, à la fermeté et à l'union de toutes les fractions du parti républicain. C'est là le seul côté pratique de son discours. *Pratique, disons-nous ? Est-ce bien le mot ?* Il est probable que M. Floquet a chanté dans le désert.

Nous lisions avant-hier dans les *Tablettes d'un Spectateur* qu'un membre du conseil municipal qui était en visite auprès du ministre de l'intérieur lui a annoncé qu'en présence de l'abandon dans lequel se trouve la préfecture de la Seine, par suite de l'absence de tous ses hauts fonctionnaires, le conseil municipal, dans sa première réunion, allait délibérer sur le projet de prendre en mains l'administration de la Ville.

M. Constans, très-étonné de ce langage et des intentions qui lui ont été manifestées, a cru devoir en conférer avec le préfet de la Seine, qui a été mandé dans la soirée place Beauvau.

Si incroyable que soit cette nouvelle, elle semble cependant perdre quelque peu de son intensité par l'annonce que font plusieurs feuilles officielles du prochain remplacement de M. Hérold.

A propos de l'annexion de Tahiti, il n'est pas inutile de rappeler le texte de l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, article ainsi conçu :

« Nulle cession, nul échange, nulle adjonction du territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. »

Le ministre aura donc à présenter, à la rentrée du Parlement, un projet de loi spécial, après le vote duquel Tahiti sera définitivement colonie française.

Le silence que garde le *Journal officiel* sur cette matière n'en demeure pas moins surprenant.

SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE.

Les journaux radicaux sont unanimes à déclarer qu'il faut en finir avec les contradictions de deux ou trois politiques qui s'enchèventent.

« La crise, quoi qu'on fasse, dit la *Lanterne*, est ouverte. Nous avons eu, pendant un mois, trois ou quatre gouvernements ; c'est deux ou trois de trop ; il ne nous en faut qu'un ; ceux qui sont de trop devront partir. Nous avons eu, pendant un mois, plusieurs politiques, deux au moins ; c'est une de trop. Il faut savoir laquelle est la bonne ; pour l'autre, le temps de se soumettre est passé, le temps de se démettre est venu. Et si, vendredi prochain, la crise ne se produit pas, ce sera tant pis pour tout le monde. Si les deux gouvernements que nous avons s'obstinent à rester où il n'y a place que pour un seul, la crise s'ouvrira tout de même et les emportera l'un et l'autre. »

EXCÈS DE LIBERTINAGE.

La *Gazette de Cologne* publie une longue correspondance de Paris, sur les assassinats, vols, actes de violence et sur le dévergondage de nos feuilles pornographiques :

« Jamais, ajoute le correspondant, sous l'Empire, sous M. Thiers et sous le maréchal de Mac-Mahon, on a vu un tel excès de libertinage... La rage du plaisir est tellement grande dans les basses classes, que chacun cherche à se procurer de l'argent par tous les moyens... La considération et la crainte de la police ont beaucoup diminué dans les classes inférieures, dont l'audace augmente d'une manière inquiétante. »

Etranger.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres que l'Angleterre et la Russie sont liées par une convention secrète et qu'elles feront à elles deux une campagne contre les Turcs dans la Thessalie et l'Épire. Il faudra que M. de Bismark intervienne énergiquement s'il veut empêcher l'exécution du projet anglo-russe.

La police anglaise est sur les traces de plusieurs chefs fenians qui sont arrivés à Londres venant de Paris.

ALLEMAGNE. — Le chancelier refuse de soumettre à nouveau la question des îles de Samoa au Parlement. Il cherche à détacher l'Italie de l'alliance anglo-russe et à brouiller la France avec le gouvernement italien et surtout avec l'entourage du roi Humbert.

TURQUIE. — Les négociations avec les États-Unis continuent, elles sont même très-avancées. On se montre très-favorable dans les sphères gouvernementales de Washington à la Turquie contre la Grèce.

D'ailleurs, on saisira avec empressement une occasion d'être désagréable à l'Angle-

terre, et la Turquie a su tirer un excellent parti de l'antagonisme du gauker pour les Anglais.

AUTRICHE. — Nous apprenons qu'une députation polonaise a offert à l'empereur François-Joseph le château de Wawel, vieille résidence des rois de Pologne, située à six kilomètres seulement de la frontière de la Pologne russe ; c'est là que sont les sépultures de tous les rois de Pologne.

Une trentaine de Polonais russes ont enfreint la défense de leur gouverneur et se sont rendus à Cracovie pour les fêtes ; ils ont passé par Berlin, ne pouvant franchir la frontière de Gallicie. Ils ont paru portant des vêtements de deuil au milieu de la foule joyeuse et bariolée de leurs compatriotes autrichiens.

Beaucoup d'inscriptions triomphales qualifiaient François-Joseph de roi des Polonais.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DU 9^e CORPS.

Voici l'indication, sauf modifications apportées par le général en chef, des directions prises par les corps de troupes qui ont tous défilé dimanche matin par la porte de Paris, à Poitiers.

Lundi 13, la 17^e division doit se rendre dans les communes de Saint-Georges, Saint-Cyr, Dissais. — La 18^e division va prendre ses cantonnements à Jaulnay, Saint-Léger, Marigny-Brizay et Beaumont.

Mardi 14, la 17^e division se portera sur Bonneuil-Matours, Vouneuil-sur-Vienne, Availles et Monthoiron. La 18^e division restera dans ses cantonnements de Jaulnay, Marigny et Beaumont.

Aujourd'hui mercredi 15, tout le corps d'armée se concentrera sur Châtelleraut.

Demain jeudi 16, 3,000 hommes d'avant-garde bivouaqueront entre les Ormes et la Haye-Descartes ; une division se portera sur Lésigny, Mairé et Barrou (Indre-et-Loire). La seconde division restera cantonnée ce jour-là à Châtelleraut.

Vendredi 17, la division de Lésigny et Mairé continue d'occuper ce point, pendant qu'une division se dirige sur la Haye-Descartes, Balesme et Abilly où elle cantonne le lendemain.

Samedi 18, une partie de cette dernière division reste à Abilly pendant que des troupes se concentrent sur le Grand-Pressigny.

Dimanche 19, une division se portera sur Ligué et Cussay, la seconde bivouaquera entre Civray (Indre-et-Loire) et Cussay.

Lundi 20, une division gagnera Vou, Mouzay et Ciran pendant qu'une autre division gagnera Manthelan, la Chapelle-Blanche et le Louroux.

Le mardi 21, une des divisions conservera ses cantonnements de la veille, tandis que celle de Manthelan se portera sur Tauxigny, Courçay et Reignac et y opérera le lendemain.

Le mercredi 22, une brigade de cavalerie occupe Dolus, Chambourg, Azay-sur-Indre, Chanceaux, Cigogne et Sublaines, tandis que la seconde brigade se porte de Ligué et Cussay sur Bléré.

Le jeudi 23, une division se porte sur Bléré (Indre-et-Loire), tandis que la seconde division se porte sur Athée, Saint-Martin-le-Beau et Dierre.

Le vendredi 24, une des divisions gagnera Azay-sur-Cher, Vêzet et Saint-Avertin, tandis que le reste des troupes se dirigera sur Montlouis et la Ville-aux-Dames.

C'est sur ce point qu'aura lieu la grande revue.

Le samedi 25 septembre, une partie des troupes se mettra en route pour rejoindre les garnisons ; le reste continuera à occuper les cantonnements de la veille et les évacuera le lendemain.

Lundi, le 2^e régiment de chasseurs, qui marche en éclaireurs du 9^e corps d'armée, s'est dirigé sur Vouneuil-sur-Vienne, et les 32^e et 68^e de ligne, qui occupaient samedi Montamisé et Migné, se sont mis en marche pour occuper la ligne de Beaumont à Vouneuil. Le 66^e et le 77^e de ligne ont occupé avant-hier les villages de Parigny, Saint-Léger, Chincé et Marigny. Le 125^e a occupé Jaulnay, et le 13^e bataillon de chasseurs à pied Clan avec l'artillerie.

Le quartier général du général de Gallifet est établi à la mairie.

Hier matin, l'armée a passé la Vienne sur un pont de bateaux, afin d'opérer un mouvement tournant.

Aujourd'hui mercredi a lieu l'engagement devant Châtelleraut. L'ennemi sera représenté par le 125^e de ligne qui se placera en face de la petite rivière l'Ozon, en appuyant sa droite sur la Vienne et en tenant les hauteurs de Targé.

Le 9^e corps, après avoir pris position vers Coussay, attaquera cet ennemi, et prendra ses cantonnements à Châtelleraut et dans les environs.

Les grandes manœuvres ayant avant tout un but de tactique, il y aura plus de marches que de combats.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des Lieutenants d'instruction désignés pour suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie (1880-1881) à partir du 1^{er} octobre.

MM.

De Gay de Nexon, à l'Ecole de cavalerie. Le Moine des Mares, id.

CUIRASSIERS.

De Klopstein, du 1^{er} régiment. D'Assier, du 3^e. Coindel, du 5^e. Moret, du 6^e. Bédaton, du 9^e. Marcotte, du 10^e. Perrin, du 12^e.

DRAGONS.

Le Bouyer de Saint-Germain de Monhou-dou, du 2^e régiment. De Place, du 4^e. Bodin de Galember, du 7^e. De Roujoux, du 8^e. De Robien, du 10^e. Louvel, du 12^e. Foucault, du 14^e. De Bonnières de Wierre, du 15^e. Michaux, du 20^e. Humbert, du 23^e. De Scouriou de Beaufort, du 25^e. De Marliave, du 26^e.

CHASSEURS.

Jourdier, du 2^e régiment. Guichard, du 3^e. De Jeanson, du 6^e. Farcis, du 7^e. Gombaud de Sérerville, du 10^e. De Darstein, du 13^e. Montel, du 14^e. Buisson, du 15^e. Menuau, du 20^e.

HUSSARDS.

Louvat, du 2^e régiment. Paixhans, du 6^e. Levillain, du 8^e. De Saille, du 11^e. Voisin, du 12^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE.

De Villaines, du 1^{er} régiment. Morisseau, du 3^e.

MM. les sous-lieutenants officiers-élèves dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'application de cavalerie, sont placés dans les régiments indiqués ci-après selon leur option et en raison de la priorité acquise par leur rang de classement de mérite :

M. de Faily, au 13^e dragons ;
M. de Terrasson de Villemort, au 10^e cuirassiers ;
M. Robert de Beauchamp, au 3^e cuirassiers ;
M. Peletin, au 3^e chasseurs ;
M. Boubée de Gramont, au 6^e hussards ;
M. de Laage de Meux, au 10^e chasseurs ;
M. de Cugnac, au 7^e cuirassiers ;
M. Archambault de Montfort, au 8^e chasseurs ;
M. de Terves, au 26^e dragons ;
M. Aymé de la Chérolière, au 20^e dragons ;
M. Lamy de la Chapelle, au 14^e chasseurs ;
M. Luce de Trémont, au 3^e chasseurs d'Afrique.

Nous donnons hier la suscription des lettres qui doivent être adressées aux soldats du 9^e corps. Disons aussi qu'il est très-important de n'indiquer aucune localité, afin que les lettres parviennent plus rapidement par le service spécial du 9^e corps d'armée.

BOHÉMIENS ET MENDIANTS NOMADES.

Voici le texte d'un arrêté préfectoral, en

son malade si bien, qu'il fut d'avis qu'on pouvait le transporter sans danger.

— Vous êtes odieusement mal ici, dit-il à don Luis. Si vous le voulez bien, j'ai à une demi-heure d'ici, à Boissy-la-Rivière, une maison de campagne complètement installée, vous pourrez y passer tout le temps de votre convalescence.

— Allons, vous êtes une perle de docteur, dit gaiement don Luis. Monsieur Edmond, ayez l'obligeance de dire à César de venir m'habiller et... fouette cocher. Pouah ! la vilaine auberge.

La maison de campagne du bon docteur était une charmante habitation bâtie à mi-côte d'une petite colline au bas de laquelle coulait la Juine, un ruisseau qui va se perdre dans l'Essonne, près de Saint-Vrain.

Cahuzac s'y installa avec la famille de don Luis, sans même songer à lui en demander l'autorisation et sans que l'ombrageux vieillard semblât en témoigner ni surprise ni mécontentement.

Les soins que Cahuzac lui avait rendus pendant la maladie, et peut-être aussi le fameux coup d'épée avaient, aux yeux du bonhomme, établi entre Cahuzac et lui une sorte de solidarité. Il trouva donc tout simple le sans-gêne du Gascon.

Le vieillard reprenait des forces à vue d'œil et se levait chaque soir, après le dîner, promener dans le jardin dans un fauteuil roulé par César. Don Luis fut même bientôt en état de le quitter et de

marcher seul. Le vieux taquin ne manquait jamais l'occasion d'inviter Cahuzac à fumer, tant il était heureux de voir le rouge monter au front du jeune homme à ces mots prononcés d'une voix ironique :

— Ne vous gênez pas, monsieur Edmond, allumez un cigare.

Mais don Luis ignorait que ce n'était pas seulement le souvenir de son équipée, mais encore le mensonge de son faux nom qui faisait rougir le jeune homme.

Chaque matin, en se levant, Cahuzac se promettait de livrer son véritable nom à son hôte, au risque de se voir chassé comme un laquais, mais jamais l'occasion de parler ne se présentait, et quand il voulait entamer ce sujet, sa voix s'arrêtait dans sa gorge : *vox faucibus hesit*.

Cahuzac retardait ainsi chaque jour un aveu devenu chaque jour plus difficile à faire. Mais un dénouement se préparait, auquel, assurément, personne ne s'attendait.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

déclaté 30 août, auquel tout le monde applaudit :

« Vu la loi du 16, 24 août 1790, celle du 3 décembre 1849, et le décret du 8 décembre 1851 ;
Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur ;

Considérant que les passages et le séjour dans les villes, et surtout dans les campagnes, des bandes de bohémiens et de vagabonds présentent de graves inconvénients ;

Que les mesures prises jusqu'à ce jour n'ont pas réussi à réprimer les abus résultant de ces nomades ;

Arrête :
Art. 1^{er}. — Le stationnement, sur la voie publique ou sur les terrains communaux, des voitures servant au logement des bohémiens et autres individus nomades, sans profession avouée, est interdit dans l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Art. 2. — Les individus de cette catégorie qui ne justifieront pas d'un domicile et de moyens d'existence, seront immédiatement arrêtés et déférés aux tribunaux comme vagabonds ; leurs voitures seront mises en fourrière jusqu'à la décision judiciaire à intervenir.

Art. 3. — Quant à ceux qui exerceraient des industries inoffensives, ils pourront être l'objet d'autorisations préfectorales spéciales. Ces permis ne seront délivrés que sur la production de titres réguliers constatant la nationalité, le domicile, la profession et les bons antécédents des pétitionnaires.

Art. 4. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandants de gendarmerie et Commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs et imprimé en placard pour être publié et affiché dans toutes les communes du département.

LE GASPILLAGE FINANCIER.

On sait que les seuls traitements et appointements des fonctionnaires républicains coûtent annuellement près de 60 millions de plus qu'ils ne coûtent, il y a dix ans, aux contribuables. Mais ce n'est pas là seulement ce qui fait le gaspillage ; ce n'est pas seulement ce qui fait de la République le plus cher des gouvernements : c'est encore la façon avec laquelle les députés républicains votent les emprunts des villes et des départements.

La Patrie a fait le relevé des emprunts départementaux et communaux pendant la dernière session. Cette statistique bien inquiétante donne un total de cinquante-six emprunts autorisés par les départements et une somme de quatre-vingt-quinze millions et demi de francs que ces emprunts départementaux représentent.

Le même journal publie la nomenclature des villes ou communes autorisées, dans le cours de la session ordinaire de 1880, à contracter des emprunts.

C'est un total de trente-neuf emprunts autorisés pour les villes et une somme de quatre-vingt-un millions et demi de francs que ces emprunts municipaux représentent.

C'est-à-dire que la Chambre des députés, en cinq mois seulement de session, a voté pour environ 177 millions de francs d'emprunts à la charge des villes et des départements.

Chacun de ces emprunts se traduit nécessairement par une augmentation immédiate des droits d'octroi ou des centimes additionnels.

Nouveaux billets de Banque. — La Banque de France a publié l'avis suivant :

« Le public est prévenu qu'il a été introduit, depuis le 30 avril 1880, un changement dans le filigrane du billet de cent francs de la Banque de France.

La tête de Mercure est la même, mais les clairs et les ombres se trouvent transposés.

Ainsi, dans les billets qui portent une date antérieure au 30 avril 1880, quand on regarde le billet en transparence, la lumière vient de gauche, la partie pleine du visage, les cheveux et l'aile à gauche apparaissent en clair ; les yeux, les sourcils, le nez et, en général, le contour des traits, sont marqués par des ombres.

Dans les nouveaux billets, au contraire, les principales parties de l'image, c'est-à-dire la face et les cheveux, se voient en noir, tandis que les yeux, les sourcils, le

nez, le contour du visage et l'aile à droite sont marqués par un trait lumineux. »

TOURS.

La Cour d'assises d'Indre-et-Loire, présidée par M. le conseiller de Boisjolly, a jugé dans ses deux dernières audiences une affaire de parricide.

Un sieur Guineau était accusé d'avoir, il y a deux ans, donné la mort à sa belle-mère qu'il avait poussée, la tête dans le brasier de la cheminée, pour faire croire à un accident.

L'examen du cadavre qu'on a exhumé a fait constater les traces de violences auxquelles la malheureuse femme a succombé.

C'est un nouveau crime, dont l'exécution a manqué, qui a fait découvrir le premier. Guineau a tenté d'empoisonner sa femme avec des mouches cantharides. Celle-ci s'en est aperçue, a dénoncé son mari, et produit divers témoins devant lesquels l'accusé s'était vanté d'avoir tué sa belle-mère.

Guineau a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Il s'est pourvu en cassation.

BRESSUIRE.

M. Jouffraut (Camille), député, conseiller général, maire, républicain, orateur, littérateur, agriculteur, entrepreneur de fêtes publiques, — ouf ! — était désireux de « boire publiquement à la santé du Président de la République ! »

Et pour cette « beuverie »... publique il avait fait choix du 12 septembre, date fixée, depuis longtemps, pour le concours du Comice de Bressuire.

Cette « beuverie » politique avait donc pour but évident de mêler la politique à une réunion d'agriculteurs. Or, tout le monde sait très-bien que les règlements interdisent aux Comices agricoles de prendre part à aucune manifestation politique.

En conséquence, — et pour rester dans la légalité — le Comice de Bressuire a pris la détermination qu'on connaît : le Concours aura lieu huit jours plus tard.

On laissera à M. Jouffraut et à sa troupe la liberté de boire — jusqu'à plus soif — à la santé du Président de la République et même à celle du fameux Duhamel, secrétaire dudit Président.

Mais Jouffraut n'est pas content et il a fait publier par le Memorial une petite note dans laquelle il laisse voir tout son dépit.

Pauvre Jouffraut, le voilà condamné à boire, tout seul, à la santé du Président de la République !

Triste ! triste ! (Poitou.)

Faits divers.

Mort d'un dompteur. — On sait que l'hyène, plus forte et plus féroce que le loup, ne craint pas, bien qu'elle vive surtout de chair corrompue, d'attaquer l'homme pour le dévorer.

En Afrique, elle brise souvent les portes des bergeries pour se jeter sur le bétail et sur les bergers, en plein jour comme la nuit.

Le mois dernier, dans la ville de Richmond, en Virginie, rapportent les journaux américains, on a eu un exemple effrayant de la cruauté de cet animal. Pendant le séjour du grand cirque Coup, le dompteur s'étant montré en public dans la cage des hyènes, a été saisi aux bras et aux jambes, et littéralement mis en lambeaux par ces fauves devenus furieux. Ce dompteur, nommé Drayton, homme d'une force extraordinaire, n'avait pour se défendre contre une douzaine de hyènes que sa cravache. C'est au moment où il avait le dos tourné et regardait le public que les hyènes se sont précipitées sur lui.

Les spectateurs ont poussé des cris d'horreur en voyant le malheureux renversé sur le plancher de la cage, puis déchiré par les dents et les griffes de ces bêtes féroces, contre lesquelles il luttait en désespéré, s'efforçant de conserver encore le ton du commandement pour les éloigner et sauver sa vie. Mais, affolés par la vue du sang, les hyènes ne voulaient plus lâcher leur proie, et lorsque les gardiens, armés de fers rouges, parvinrent à les éloigner, Drayton expirait ; il avait été pour ainsi dire écartelé et rongé jusqu'aux os.

BOIRE LE PREMIER. — Pourquoi est-il d'usage de se verser à boire le premier ?

Cette coutume remonte au moyen âge. Elle signifiait clairement : « Je bois le premier, pour témoigner que mes intentions sont loyales et que je n'empoisonne pas mes hôtes. » De toute antiquité, les rois ne buvaient qu'après leur échanson, et l'histoire nous montre que, de Néron à Borgia, la mort est parfois entre la coupe et les lèvres.

Aujourd'hui, cette coutume a une explication plus banale. Dans le débouchage de la bouteille, il peut tomber quelques fragments de bouchon ou de cire à l'intérieur ; en outre, le vin qui touche au bouchon garde toujours quelque goût de son contact, et, si faible qu'il soit, il est moins pur. D'un autre côté, si le vin a un défaut ou si une erreur a été commise, c'est au maître de la maison à épargner la découverte à ses convives. Cependant, si c'est simplement une précaution de pureté, on ne voit aucune obligation pour l'amphitryon de s'imposer une préférence aussi désagréable qu'inutile. En ce cas, il serait tout naturel de verser les premières gouttes de la bouteille dans un verre ad hoc.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est détenteur du Spasalgique-Marché. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

CONSEILS ET RECETTES.

En Sicile, on obtient de brillants résultats par l'emploi d'une pompe qui sert à répandre des substances chimiques sur les arbres qu'on veut débarrasser des insectes parasites. Un agriculteur sicilien, M. A. Amato, nous apprend que ce procédé a subi depuis peu une modification intéressante qui en rend les effets beaucoup plus prompts et plus sûrs : au lieu d'employer du pétrole, on emploie du sulfure de chaux délayé dans de l'eau. Cette substance est beaucoup plus économique que la première, et, comme elle n'exerce aucune influence nuisible sur les végétaux, elle peut être employée à de très-fortes doses.

On n'ignore pas que plusieurs insectes parasites, tels que le *mytilaspis pulva*, sont munis de coques et se trouvent souvent superposés les uns aux autres de manière à former plusieurs couches ; c'est ce qui rend quelquefois plus efficaces les effets du pétrole, qui ne peut être employé qu'à de faibles doses et ne peut atteindre les insectes des couches inférieures. Mais lorsqu'on emploie le sulfure de chaux, que l'on répand en abondance par des pulvérisateurs à larges trous, et qui laisse pour quelques jours sur les troncs et sur les feuilles une couche pulvérulente, aucun insecte ne peut plus échapper à la mort.

La découverte et l'efficacité du sulfure de chaux dans les cas dont nous venons de parler appartiennent à M. Michel Scammecca, entomologiste sicilien.

Nouvelles à la main.

Sur le boulevard :
— D'où arrives-tu ainsi, mon vieux copain ?
— De chez un créancier. J'ai eu rudement de la peine à le faire accepter un peu d'argent.
— Tu m'étonnes, pourquoi donc ?
— Parce qu'il en voulait beaucoup.

Un petit-fils d'Harpagon, à la fin d'un deuil de famille, va faire retirer le crêpe qu'il portait au chapeau depuis plusieurs mois.

Le commis du chapelier exécute ses ordres ponctuellement et veut lui rendre son couvre-chef garni d'un galon neuf posé à la place du crêpe, tout en gardant le morceau de drap noir devenu inutile.

Notre avare lui en fait la remarque d'un ton aigre-doux.

— Pardon, monsieur, répondit le commis, mais généralement nos clients ne nous le réclament pas.

— Généralement, c'est possible ; mais, vous comprenez, ma femme est très-malade...

Deux chasseurs étaient partis, dès l'aube, pour la pleine Saint-Denis, avec l'ambition de rapporter quantité de perdreaux.

Au bout de trois ou quatre heures de chasse, aussi vaine que fatigante, l'un des deux amateurs s'assied sur un talus et, le pied dans la main, s'écrie douloureusement :

— Oh ! un œil de perdrix !
Et son compagnon de répondre :
— C'est toujours ça !

Le gros D..., dont le ventre proéminent ferait la joie d'un caricaturiste, va voir, l'autre matin, un de ses amis, qui justement venait de sortir.

Il s'assoit pour l'attendre, et s'amuse à causer avec la petite fille de la maison, Pauline, une gamine de quatre ans.

— Viens donc t'asseoir sur mes genoux, lui dit-il.

— Peux pas, monsieur.

— Et pourquoi ?

— Votre ventre y est déjà.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche nous apprend que les cuirassés français le *Friedland* et le *Suffren* sont arrivés à Raguse hier matin.

La flotte internationale est maintenant complète ; elle se compose de 20 bâtiments, avec un équipage total de 7,300 hommes et 136 canons. Il y a un vice-amiral et quatre contre-amiraux.

Le conseil de cabinet qui a eu lieu hier a été, nous dit-on, très-agité. Deux questions y ont été traitées : les congrégations et le programme des travaux parlementaires de la prochaine session qui sera arrêté dans le conseil des ministres de demain jeudi. Le gouvernement désire que cette session soit très-courte afin de pouvoir s'occuper de la préparation des élections. Mais, contrairement à ce qu'ont dit les journaux républicains officieux et autres, nous pouvons affirmer qu'il n'a pas été question dans ces réunions préparatoires, et qu'il ne sera point question dans le grand conseil de demain, de la démonstration navale qui est un fait accompli et qui avait été d'ailleurs décidée dans un des précédents conseils des ministres.

L'archevêque de Paris aura avec M. Grévy une entrevue avant le conseil des ministres. Le vénérable prélat veut exposer au Président de la République les inconvénients qui résulteraient du rejet par le gouvernement de la déclaration des congrégations.

En présence des événements qui se préparent, M. Gambetta, nous dit-on, renonce à son voyage en Suisse. Il vient d'ailleurs tous les jours au Palais-Bourbon, où il y a des conférences politiques continuelles.

Vienne, 13 septembre.

Le bruit d'une crise ministérielle prochaine en France circule ici avec persistance. On est donc résolu à profiter de cet incident pour empêcher à tout prix la démonstration navale de prendre un caractère comminatoire. Déjà même on annonce que les escadres allemandes ont reçu l'ordre d'appareiller pour le Levant et de ne pas attendre que le gros temps rende l'Adriatique périlleuse.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 septembre.

Les consolidés anglais sont venus aujourd'hui en vive reprise, au cours rond de 98, c'est l'apaisement dans les questions intérieures.

D'autre part, les marchés allemands s'améliorent. C'est l'indice d'une atténuation de la crise monétaire à Berlin.

Notre Bourse devrait donc être excellente. Les cours sont retenus, néanmoins, par des bruits qui circulent au sujet de la création du Crédit foncier algérien. On dit que MM. Magnin, Christophe et Albert Grévy sont réunis en conférence pour résoudre certaines questions. Il ne s'agit, croyons-nous, que de difficultés de pure forme pouvant tout au plus causer un retard de quelques jours. Il en résulte que le marché ne tardera pas à être libre de suivre ses bonnes dispositions.

Notre 5 0/0 ouvre à 120.30, fléchit à 120.22 1/2 et revient à 120.27 1/2.

On est à 86.20 sur l'Italien, à 77.20 sur le Florin d'Autriche et à 94.50 sur le Florin Hongrois.

Le Crédit foncier qui est le centre de l'émission se traite successivement à 1,390, 1,370 et 1,380.

Les autres valeurs de crédit sont très-fermes, notamment la Banque hypothécaire et la Banque d'escompte. La Société générale française de Crédit se maintient à ses plus hauts cours par la seule influence des achats du comptant. On est à 735. Il faut voir sur ce titre une amélioration rapide et prochaine.

La Banque ottomane est lourde à 505. Il en est de même du Crédit mobilier français qui défend difficilement le cours de 640.

L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol redescend à 610. On fait encore 612.50, mais la tendance à la baisse semble irrésistible. Nous l'avions bien prévu. L'action des Transatlantiques est aux environs de 600. La Banque parisienne donne lieu à des ventes suivies. On croit utile de réaliser une prime qui ne semble pas pouvoir se maintenir. Tous ces titres, à notre avis, sont à vendre aux prix qu'on peut en obtenir en ce moment.

Le Crédit lyonnais est à 960 et la Banque de Paris à 1,112.50.

